

## TABLEAU COMPARATIF

<b>Texte adopté par le Sénat en première lecture</b>	<b>Textes adoptés par l'Assemblée nationale en première lecture</b>	<b>Propositions de la commission</b>
.....	.....	.....
	<p><i>Art. 3 (nouveau)</i></p> <p>Sous réserve des décisions de justice devenues définitives, est validée la perception des droits mis à la charge des élèves –avocats par délibération des conseils d'administration des centres régionaux de formation professionnelle d'avocats pour les années 1992 à 1997, en tant que la régularité de cette perception pourrait être mise en cause sur le fondement de l'illégalité des délibérations de ces conseils d'administration instaurant de tels droits.</p>	<p>Art. 3</p> <p>Sans modification.</p>